

## CAFE NUMERIQUE / LES PUCES R.F.I.D

### LA TECHNOLOGIE, UN FREIN A LA LIBERTE ?

**Michel Alberganti**, journaliste au Monde, producteur à France Culture et auteur d'ouvrages sur l'informatique et le multimédia, sera l'invité et le coordinateur du prochain Café Numérique.

L'événement se tiendra le **mardi 28 octobre**, à **La Maison des Associations du 2<sup>ème</sup>** arrondissement, à Paris.

Le débat sera orienté sur un sujet de la plus haute importance, puisqu'il s'agit de **l'utilisation des puces R.F.I.D** (Radio Frequency Identification). Michel Alberganti, expert en la matière, dont le dernier ouvrage en date, *Sous l'œil des Puces : la RFID et la Démocratie*, est entièrement consacré au sujet, présentera les avantages et inconvénients de cette nouvelle technologie permettant **l'utilisation d'une fréquence radio pour identifier automatiquement un objet ou une personne**. Cette technologie prend, la plupart du temps, la forme de puces miniatures de quelques millimètres constitués d'un microprocesseur et d'une antenne. Elles sont actuellement utilisées par les péages automatiques sur les autoroutes, au travers des cartes de transport telles que Navigo ou dans certaines applications de logistique pour suivre l'acheminement de marchandises ; le passeport biométrique et sans doute la future carte d'identité, signeront leur utilisation massive. Certaines personnes s'en sont même fait implanter sous la peau.

Véritable révolution technologique, ou violation de la vie privée ? La surveillance peut elle conduire au « flicage » et au harcèlement des êtres humains ? Où sont les limites de la technologie la plus évoluée en matière de reconnaissance à distance ? Le Café Numérique d'octobre permettra de mieux comprendre ces enjeux.

**Mardi 28 octobre – 19h-21h – Maison des associations du 2<sup>ème</sup> arrondissement :**  
**23 rue Greneta – Métros Etienne Marcel ou Réaumur Sébastopol – 01 44 88 58 20**

**Contact Presse** / Valérie-Hélène Toutain / Benjamin Vergnes / [valeriehelene@vhtconseil.com](mailto:valeriehelene@vhtconseil.com) / [benjamin@vhtconseil.com](mailto:benjamin@vhtconseil.com) / 01 48 88 64 01

**Contact Café Numérique** / Meryem Marzouki (LIP6-UPMC-CNRS) - [Meryem.Marzouki@lip6.fr](mailto:Meryem.Marzouki@lip6.fr)

## **Compte-rendu du café numérique du 9 septembre 2008**

### **Les logiciels libres**

*(Intervenant : Benoît Sibaud)*

Meryem Marzouki - LIP6-UPMC-CNRS – Meryem.Marzouki@lip6.fr

[http://www-polytic.lip6.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=41](http://www-polytic.lip6.fr/rubrique.php3?id_rubrique=41)

On pourrait croire que la thématique des logiciels libres n'attire que les *aficionados*, ou du moins les mordus de la technique, qui seraient seuls à même d'envisager avec intérêt de passer une soirée à discuter logiciels. La troisième séance du Café numérique a pris le contre-pied d'une telle idée reçue, tant par les points abordés par l'intervenant que par les thèmes qui ont constitué l'essentiel de la discussion qui a suivi.

Benoît Sibaud, président de l'association April (Association de promotion et de défense du Logiciel Libre, <http://www.april.org/>) remplaçait au pied levé – et nous le remercions tout particulièrement d'avoir accepté de le faire – les deux personnes de la même association initialement prévues (Frédéric Couchet et Alix Cazenave). Fort de la longue expérience de l'association en matière de sensibilisation de publics très divers à la question des logiciels libres, mais aussi fort de sa propre pratique professionnelle et associative qui l'amène à participer à des projets pluridisciplinaires regroupant informaticiens et sociologues, Benoît Sibaud a, d'emblée, mis en exergue les principaux avantages politiques, économiques et sociaux des logiciels libres, tout en donnant les clés nécessaires à leur compréhension, à commencer par la définition des caractéristiques d'un logiciel libre.

Rappelons brièvement les quatre libertés que le logiciel libre porte en étendard : liberté d'utilisation à la convenance de chacun, liberté de copie et de rediffusion, liberté d'étude de ses caractéristiques, liberté de modification et de redistribution de la version ainsi modifiée.

Il découle de ces libertés des avantages considérables pour l'utilisateur, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une collectivité, voire d'un État : disposer d'un logiciel de manière légale souvent à moindre coût voire gratuitement ; pouvoir parfaire ses connaissances informatiques et partager ce bien commun qu'est le savoir ; assurer son indépendance, sa protection et même sa souveraineté par la maîtrise

totale du logiciel ; bénéficier de meilleures garanties sur la qualité et la sécurité du logiciel, car elles peuvent être mises à l'épreuve et corrigées si nécessaire ; mutualiser les ressources de développement ; faciliter la diversité linguistique, puisque des traductions peuvent en être réalisées sans contrainte ; permettre le développement de tout un secteur de services autour du logiciel, etc. Les exemples présentés par Benoît Sibaud à l'appui de cet inventaire ont souvent été convaincants.

Certes, l'intervenant a abordé certaines des limitations à une plus large diffusion des logiciels libres, mais, en bon prosélyte, il les considère plutôt comme externes : la pratique de la vente liée, normalement illégale et néanmoins largement pratiquée, impose sur les étagères des supermarchés des ordinateurs pour la plupart déjà dotés d'un système d'exploitation propriétaire ; de même, les mesures techniques de protection permettent de contrôler l'utilisation notamment des CD et DVD ; le système de brevet sur les logiciels, alors que ces derniers sont normalement régis par le droit d'auteur, change la nature même de l'oeuvre, etc.

C'est justement sur le thème de la propriété intellectuelle que les premiers commentaires et discussions ont porté. Ou plutôt du système actuel régissant la propriété intellectuelle. Le droit d'auteur tend en effet de plus en plus à prendre la forme du système de copyright anglo-saxon, dans lequel le créateur dépend en fait d'un diffuseur qui pourra exploiter son travail, ne lui laissant le bénéfice que de la portion congrue, et décider de ses droits en les limitant de plus en plus. Un participant considère le modèle de Microsoft comme un modèle capitaliste classique, où les investisseurs attendent un bénéfice et où le produit lui-même, en tant qu'oeuvre de l'esprit, est tout à fait secondaire.

La réponse sur ce point de l'intervenant est intéressante, en ce qu'elle remet sans doute le logiciel libre dans son contexte économique et politique originel : pour Benoît Sibaud, il n'est pas sûr que le logiciel libre soit d'un bord politique particulier, par exemple anticapitaliste ; il peut tout aussi bien favoriser « la concurrence libre et non faussée ». L'intervenant poursuit en indiquant que les deux courants principaux du logiciel libre sont très inégalement répartis : l'un, le copyleft, fondé sur des licences de type GPL (<http://www.linux-france.org/article/these/gpl.html>) est largement majoritaire puisqu'il concerne les 3/4 des logiciels libres ; l'autre, fondé sur d'autres types de licences comme BSD ([http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence\\_BSD](http://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_BSD)) ne concerne que le quart restant des logiciels libres. La différence fondamentale entre les deux catégories de licences est que la GPL s'impose en cascade (un logiciel libre soumis originellement à la licence GPL ne pourra être redistribué, même modifié, que sous licence GPL), alors que la licence BSD laisse plus de marge de manoeuvre, puisque le logiciel sous licence BSD pourra être modifié, ou inclus dans un ensemble plus large, puis redistribué sous une autre licence que BSD. La redistribution, dans les deux cas, peut être gratuite ou rémunérée, le principe restant le même.

Laquelle des deux licences est-elle finalement la plus libre ? Comme le fait remarquer un participant, il y a un certain paradoxe à utiliser la licence GPL ou copyleft, puisque finalement on introduit une restriction sur le caractère « libre » du logiciel en forçant l'adoption de la même licence de redistribution.

Au-delà des aspects discutés lors de ce débat, la réponse réside peut-être dans le sens que l'on donne au mot liberté. Peut-être, en effet, la confusion de l'expression américaine contre laquelle on est traditionnellement mis en garde (« free as in free speech, not as in free beer », intraduisible en français sans lever la confusion, mais correspondant à l'usage du même mot pour signifier « libre » ou « gratuit » selon les circonstances) n'est-elle pas la plus fondamentale. Ne serait-ce pas plutôt le mot français « libre » qui prêterait à une autre confusion, conceptuelle celle-ci, de la même façon que le mot libéral, selon que l'on entend libéralisme économique ou libéralisme politique ? Singulièrement, l'un des exemples fournis en début de séance pour expliquer la différence entre logiciels libres et logiciels propriétaires ou « privateurs » (des quatre libertés) se référait au cas de l'Afrique du Sud, quand le pays subissait le régime de l'Apartheid : certains auteurs de logiciels libres avaient refusé que leurs oeuvres soient utilisées en Afrique du Sud à cette époque, car ils refusaient l'Apartheid. Leurs logiciels passaient alors de la catégorie logiciel libre à celle de logiciel privateur. Bien que l'intervenant serait sans doute en désaccord avec une telle analyse, on pourrait en conclure que le fondamentalisme du « gourou » américain Richard Stallman, inventeur de la GPL, n'est pas ici sans rappeler la conception américaine de la liberté d'expression, qui ne saurait connaître aucune limite, sans prendre la peine d'analyser ce qui, dans ce concept, relève de la liberté formelle ou de la liberté réelle.

On l'aura clairement constaté : non, la thématique des logiciels libres n'attire pas que les *aficionados*, ou les mordus de la technique. C'est d'ailleurs l'avantage d'un Café numérique ouvert au grand public que de permettre d'aborder ce genre de questions, qui devraient certainement se trouver au coeur d'un projet comme le Quartier numérique. Il reste qu'une seule séance du Café numérique est loin de suffire à soulever l'ensemble des questions passionnantes soulevées par les logiciels libres.

La quatrième séance du café numérique sera consacrée à un thème au moins aussi riche, et d'une brûlante actualité puisqu'il concerne la protection de la vie privée et des données personnelles : les « **puces RFID** ». Exceptionnellement programmé le dernier mardi de ce mois d'octobre, ce café numérique change aussi de lieu d'accueil, puisqu'il se déroulera le **mardi 28 octobre 2008 de 19h à 21h**, à la **Maison des Associations du 2<sup>e</sup> arrondissement**, 23 rue Greneta, 75002 Paris.

Nous accueillerons comme intervenant **Michel Alberganti**, journaliste au Monde, producteur à France Culture et auteur d'ouvrages sur l'informatique et le

multimédia, dont le dernier en date est intitulé « **Sous l'oeil des puces : la RFID et la démocratie** » et publié aux éditions Actes Sud en mars 2007 (<http://www.smallbrothers.org>).

Michel Alberganti présentera cette technique nouvelle qu'est l'identification par radiofréquences ou RFID, ses usages actuels et futurs, et introduira le débat sur les enjeux de société induits par la multiplication de la présence de puces RFID dans les objets du quotidien, voire leur implantation dans le corps humain : quelle société engendre une telle généralisation de systèmes d'espionnage de la vie privée et que reste-t-il des libertés individuelles ?

Contact Quartier Numérique: Nathanael Sorin-Richez (Silicon Sentier) -  
01.40.13.64.49

Contact Café numérique: Meryem Marzouki (LIP6-UPMC-CNRS) -  
[Meryem.Marzouki@lip6.fr](mailto:Meryem.Marzouki@lip6.fr)

